



**INFOS PRATIQUES, SOLIDARITÉ**

## SI VOUS AVEZ UN MÉDECIN TRAITANT DÉCLARÉ, VOUS ÊTES MIEUX REMBOURSÉ !

Désigner un médecin traitant et respecter le parcours de soins coordonnés vous permet d'être mieux remboursé. Si vous n'avez pas déclaré de médecin traitant, parlez-en lors d'une prochaine consultation.

Mis en ligne le 21 juillet 2021

**AVEC MÉDECIN  
TRAITANT**

16,50€  
remboursés



**SANS MÉDECIN  
TRAITANT**

6,50€  
remboursés





Consulter votre médecin traitant vous apporte un double avantage :

Vous êtes **mieux soigné**, grâce à un suivi adapté à votre état de santé par un médecin qui vous connaît bien.  
Vous êtes **mieux remboursé** si vous consultez votre médecin traitant en priorité avant de vous adresser à un autre professionnel de santé.

Exemple pour **une consultation chez un médecin généraliste** conventionné secteur 1, au tarif de **25 €** :

> **S'il s'agit de votre médecin déclaré, vous êtes remboursé 70% du tarif de la consultation** (moins 1 euro au titre de la participation forfaitaire), soit **16,50 €**.

> **S'il ne s'agit pas de votre médecin traitant, vous êtes remboursé 6,50 €**.

Tout savoir sur le médecin traitant et le parcours de soins coordonnés :

<https://www.ameli.fr/loire-atlantique/assure/remboursements/etre-bien-rembourse/medecin-traitant-parcours-soins-coordonnes> ↗

Tout savoir sur les participations forfaitaires et les franchises :

<https://www.ameli.fr/loire-atlantique/assure/remboursements/reste-charge/franchises-participations-forfaitaires> ↗



☰ RETOUR À LA LISTE



#### Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie  
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

📞 CONTACTEZ-NOUS

#### Horaires :

##### Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

##### Urbanisme

Accessible uniquement sur RDV. Prise de RDV au 02 40 16 72 36. Accueil téléphonique fermé le vendredi après-midi

##### Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis.

